

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT RUE PIERRE
BEREGOVY LES VENDREDI 15 ET SAMEDI 16 NOVEMBRE 2019 A L'OCCASION DES
30 ANS DE LA MAISON DE L'ENFANCE FRANCOISE DOLTO**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-Président de la Région Grand Est,
- VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2, et les articles L 2213-1 et L 2213-2,
- CONSIDERANT que le bon déroulement de cette manifestation nécessite des mesures d'ordre et de sécurité provisoires et exceptionnelles,

A R R E T E

Article 1 : A l'occasion des 30 ans de la Maison de l'Enfance Française Dolto,

- Le stationnement sera réservé rue Pierre Bérégovoy, en face de l'entrée de la maison de l'Enfance sur 5 emplacements.

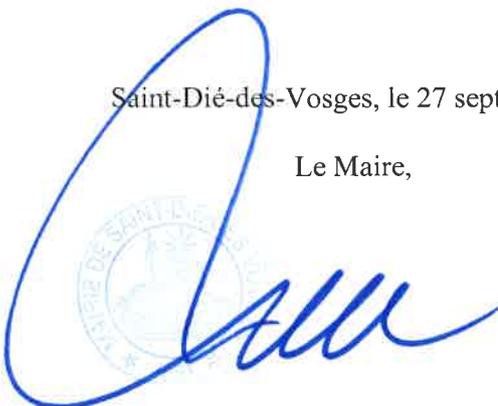
Article 2 : Des panneaux signalant cette réservation seront mis en place par les Services Techniques de la Ville.

Article 3 : Toutes mesures de police nécessaires pourront être prises sur place par les services de Police. Les véhicules en infraction pourront être enlevés aux frais, risques et périls de leurs propriétaires à l'initiative des services de Police.

Article 4 : La Directrice Générale des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 27 septembre 2019

Le Maire,



David VALENCE